

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



PROMESSE DE VERSEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Pour nous permettre de vous remercier et de vous transmettre un reçu libératoire, nous vous invitons à nous renvoyer ce document complété.

Vous pouvez également le retrouver en téléchargement sur : www.devinci.fr/ta/

Pour déclarer en ligne, veuillez suivre le lien suivant : <https://devinci.agires.com/>

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact : Décisionnaire Taxe d'apprentissage Campus Manager Autre

Prénom : Nom :

Fonction : Tél. :

E-mail :

À quel titre avez-vous choisi de soutenir nos écoles ?

Partenaire / Recrutement / Stages / Alternance Fournisseur Ancien EMLV Ancien ESILV

Ancien IIM Parent EMLV Parent ESILV Parent IIM Autre, précisez :



Vous devez sélectionner la ou les écoles destinataire(s) avec le (ou les) code(s) UAI puis indiquer les montants précis affectés.

Dans le cas contraire, votre taxe ne sera pas versée aux écoles.

Merci de cocher ci-dessous la/les école(s), et d'indiquer si possible, les montants :

ÉCOLE ET ADRESSE	SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
<input type="checkbox"/> ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922369A €
<input type="checkbox"/> ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS LÉONARD DE VINCI 12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie Code UAI : 0922563L €

Mode de paiement :

- Chèque à libeller à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci (merci d'indiquer l'école destinataire au dos)

- Virement IBAN : FR7630066106940001020210106

Le motif de votre versement doit comporter **IMPÉRATIVEMENT** la mention suivante :

SIRET de votre entreprise : xxx xxx xxx xxxxx - Taxe d'Apprentissage 2021 - EMLV et/ou ESILV

ASSOCIATION LÉONARD DE VINCI

12 avenue Léonard de Vinci
92400 Courbevoie

VOTRE CONTACT

taxe@devinci.fr



EN BREF

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

DATE LIMITE DE VERSEMENT
Lundi 31 mai 2021

Le Pôle Léonard de Vinci se compose de trois établissements d'enseignement supérieur, avec d'un côté l'EMLV (école de management) et l'ESILV (école d'ingénieurs) gérées par l'Association Léonard de Vinci, et de l'autre l'IIM (école de digital) qui dépend de l'Institut Léonard de Vinci.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises afin de participer au financement de la formation initiale. C'est le seul impôt dont une partie peut être librement affecté par les entreprises aux établissements de leur choix.

COMMENT ?

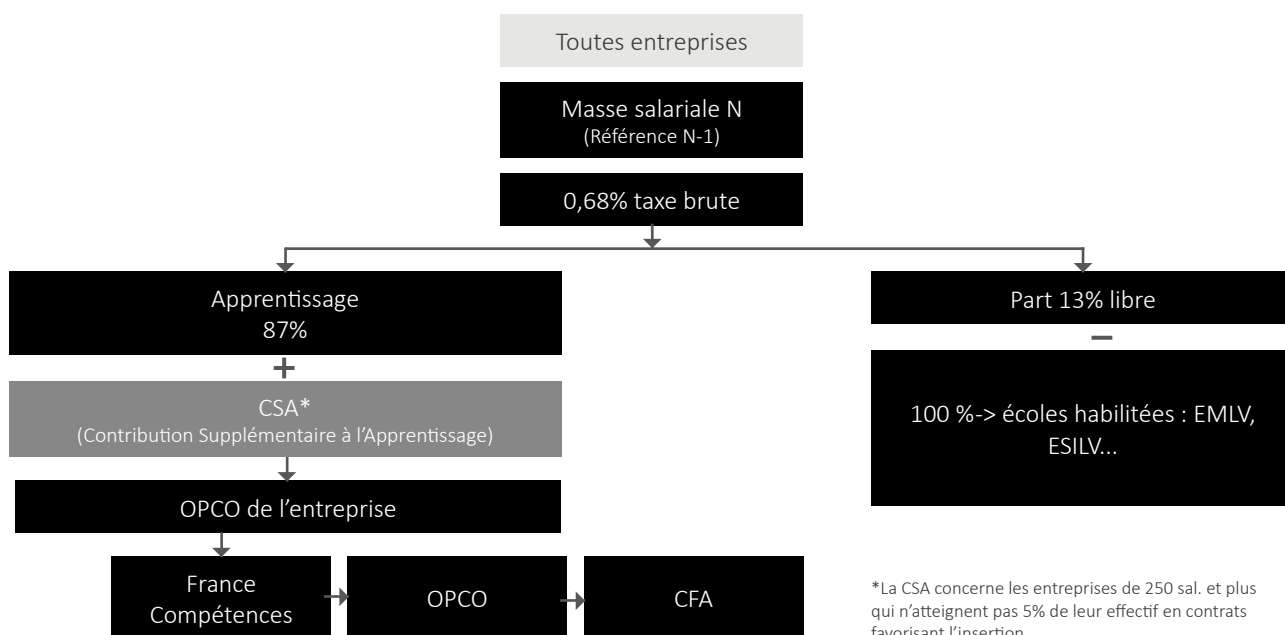
Le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue directement à l'établissement de votre choix. L'établissement adresse ensuite à l'entreprise, un reçu libératoire justifiant son versement. Dans le formulaire de versement, sélectionnez l'école de votre choix puis indiquez le montant que vous souhaitez lui allouer.

QUI ?

Directeur Général, Directeur des Ressources Humaines ou Directeur Administratif et Financier sont en général responsables de l'affectation de la taxe d'apprentissage.

Chaque collaborateur peut intervenir et recommander l'école de son choix : devenez notre ambassadeur en transmettant ce dossier au responsable de la taxe d'apprentissage de votre entreprise.

DÉCOMPOSITION 2021 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



NOS HABILITATIONS

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

ÉCOLE DE MANAGEMENT LÉONARD DE VINCI
12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

Code UAI : 0922369A



ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS LÉONARD DE VINCI
12 avenue Léonard de Vinci - 92400 Courbevoie

Code UAI : 0922563L



MODE D'EMPLOI

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

1 CHOISISSEZ LES ÉCOLES

Les entreprises ont la possibilité d'affecter la totalité du solde de la taxe d'apprentissage à une école ou à plusieurs écoles. Si vous souhaitez soutenir plusieurs écoles, alors vous effectuerez un versement par école en prenant soin d'indiquer pour chaque école son code UAI. C'est ce code qui permet d'identifier le versement effectué et d'obtenir le reçu libératoire.

2 REMPLISSEZ LA PROMESSE

Depuis 2021, le versement de la Taxe s'effectue directement auprès de l'établissement de votre choix, par virement ou par chèque, en indiquant le code UAI de l'établissement concerné.

L'établissement adresse ensuite un reçu libératoire à l'entreprise justifiant de son versement. Dans le formulaire de versement, sélectionnez le ou les établissement(s) que vous souhaitez soutenir, puis indiquer le montant que vous souhaitez lui/leur allouer.

3 EFFECTUEZ LE VERSEMENT AVANT LE 31 MAI 2021

Attention, les OPCO ne sont pas habilités à percevoir la part disponible de la Taxe d'apprentissage (le solde de la taxe d'apprentissage). Ainsi, le soutien à nos écoles s'effectue désormais directement par versement à l'école par virement ou chèque. Un reçu libératoire vous sera adressé en retour. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir remplir la promesse ci-joint.

4 CONTACTEZ-NOUS SI BESOIN

taxe@devinci.fr

